PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE

Procès-verbal de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 21 avril 2008 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

084-2008 **DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES**

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 21 avril 2008 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 16 142,59 $ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 085-2008 **ADOPTION DES COMPTES**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 7 701,02 $ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 086-2008 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS**

Attendu que la municipalité veut offrir à la population de Crabtree une programmation de loisirs de qualité et diversifiée.

Attendu que la municipalité veut reconnaître l'importance pour ses citoyennes et citoyens de développer de saines habitudes de vie.

Attendu que la municipalité veut offrir ses activités de loisirs au plus bas tarif possible afin de les rendre accessibles au plus grand nombre et que les activités offertes aux adultes s'autofinancent.

Attendu que la municipalité veut inciter les jeunes de 17 ans et moins à pratiquer des activités de loisirs en se dotant d'une tarification familiale.

Attendu qu'il y a lieu de mettre en place une nouvelle politique de tarification des loisirs;

Attendu qu'en adoptant une telle politique le service des loisirs pourra établir le coût de chacune des activités des loisirs sans attendre l'approbation du conseil:

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu

Que la politique de tarification des activités de loisirs déposée au conseil soit adoptée et qu'elle remplace toutes les autres politiques et résolutions antérieures qui sont maintenant traités dans la politique.

ADOPTÉ

R 087-2008 **PONT PAYANT POUR LA MAISON DES JEUNES**

Le Conseil prend connaissance d'une (1) demande d'organisme à but non lucratif pour la tenue d'un pont payant, soit:

- Maison des Jeunes de Crabtree

Attendu que la municipalité a comme politique de n'autoriser que la tenue de deux (2) ponts payant par année;

Attendu qu'il y a seulement une (1) demande d'organisme et qu'il ne sera pas nécessaire de procéder par tirage;

Attendu qu'il y a lieu d'attendre pour statuer sur le 2e pont payant;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu d'autoriser la Maison des Jeunes de Crabtree à tenir un pont payant sur le territoire de la municipalité, en 2008;

Que cet organisme soit invité à communiquer avec la municipalité pour fixer la date de l'événement et les modalités de l'organisation;

Que s'il y a une demande d'un autre organisme, que celle-ci soit acceptée automatiquement sur le principe du premier arrivé, premier servi.

ADOPTÉ

R-088-2008 **CESSION D'UN TERRAIN POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**

Attendu que la promotion actuelle reliée au développement domiciliaire de la municipalité est basée sur la famille;

Attendu que la liste d'attente du CPE La Cabotine, pour l'installation de Crabtree est composée d'environ 136 enfants;

Attendu que de cette liste, 68 enfants ont des parents qui résident ou travaillent à Crabtree;

Attendu que la compagnie Produits Kruger prévoit que d'ici dix (10) ans, elle embauchera environ 250 nouveaux employés;

Attendu que les besoins de la population en terme de places se sont accrus;

Attendu que le Centre de la Petite Enfance désire agrandir son installation;

Attendu que la municipalité souhaite s'impliquer dans ce projet en acceptant de céder une partie de terrain pour l'agrandissement dudit Centre;

Attendu que la municipalité est autorisée à céder gratuitement ledit terrain en vertu du paragraphe 3 de l'article 7 du code municipal du Québec;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

2. Que le Conseil municipal cède gratuitement au Centre de la Petite Enfance une bande de terrain de 12 mètres de façade sur environ 36,2 mètres de profondeur du terrain connu et désigné sous le numéro de lot 194-19.

3. Que l'acte de vente soit notamment fait aux conditions suivantes:

a) Que tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur;

b) Que la construction et l'entretien dudit terrain soient également aux frais de l'acquéreur;

c) Qu'un projet d'acte de vente soit soumis au Conseil municipal pour approbation.

ADOPTÉ

R 089-2008 **DEMANDE D'ENTENTE POUR UN CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE EN CAS D'ÉVACUATION**

Attendu que nous avons reçu une demande de madame Chantale Desrochers de la résidence l'Évangéline au 195, 10e rue afin de ratifier par écrit une entente verbale concernant l'utilisation du centre communautaire et culturel en cas d'évacuation d'urgence de la résidence;

Attendu qu'il y a lieu de ratifier une telle entente:

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu que le Conseil accepte que le Centre communautaire et culturel puisse être utilisé en cas d'évacuation d'urgence de la résidence L'Évangéline.

ADOPTÉ

R 090-2008 **SOUMISSIONS LAMPES DE RUE - REVITALISATION DE LA 8E RUE**

Attendu que le Conseil avait demandé des soumissions pour 3 modèles de couleurs différentes;

Attendu que le comité de revitalisation de la 8e rue a recommandé l'achat de lampes de couleur noire;

Le Conseil prend connaissance des soumissions sur invitation pour les lampes de rue de marque LUMEC, à savoir:

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	Option 1 (noir) (taxes incluses)	Option 2 (bleu) (taxes incluses)	Option 3 (bleu et rouge) (taxes incluses)
Guillevin International	32 409.80 $	32 409.80 $	32 793.57 $
Lumen	33 595.08 $	33 595.08 $	34 401.01 $
Westburne Électricité	31 392.80 $	31 392.80 $	31 814.95 $

En conséquence il est proposé André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

Que la soumission de Westburne Électricité avec l'option 1 (noire) au montant de 31 392,80 $ (taxes incluses) soit retenue puisqu'elle est la plus basse conforme.

Que le paiement soit fait à même les crédits disponibles dans le règlement d'emprunt 2007-123.

ADOPTÉ

R 091-2008 **COMPENSATION POUR LES ACTIVITÉS DE DÉNEIGEMENT SUR LA 8E RUE**

Attendu que la municipalité a revitalisé la 8e rue et que parmi ces travaux, il y a eu des insertions en béton entre la 4e avenue et la 1re avenue;

Attendu que la municipalité avait demandé que la neige de l'intérieur des insertions soit enlevée et que ces opérations ont causé des pertes de temps pour le ramassage de la neige ;

Attendu que le 6 décembre 2007, l'entreprise Marcel Bazinet inc a transmis une demande écrite à la municipalité pour obtenir une compensation de 6000 $ liée à la perte du temps de la machinerie, qu'il n'avait pas avant que les insertions soient implantés;

Attendu qu'une entente a été conclue avec l'entreprise Marcel Bazinet inc pour une compensation de 3000 $ pour la saison 2007-2008 ;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau et résolu à l'unanimité de verser une compensation de 3 000 $ à l'entreprise Marcel Bazinet inc. pour les pertes liées aux activités de ramassage de la neige sur la 8e rue pour la saison 2007-2008.

ADOPTÉ

092-2008 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT TRAVAUX 1E AVENUE NORD**

Monsieur André Picard, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt pour les travaux d'infrastructure incluant la réfection de la chaussée et un égout pluvial non conventionnel sur la 1e avenue nord entre les numéros civiques 488 et 643.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 093-2008 **DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU CERTIFICAT DE LOCALISATION DU 270, 8E RUE**

Attendu que madame Marie-France Séguin est propriétaire du 270, 8e rue à Crabtree;

Attendu que madame Séguin veut vendre sa propriété;

Attendu que le certificat de localisation qu'elle possédait n'est plus valide à cause des travaux liés au déplacement du poteau d'Hydro-Québec;

Attendu que les travaux réalisés ont été réalisés depuis moins de 5 ans;

Attendu que dans le cadre de la revitalisation de la 8e rue et des travaux du développement domiciliaire de la "Montée des bois", la propriétaire du 270, 8e rue a autorisé une servitude sur son terrain pour déplacer les poteaux d'Hydro-Québec à l'extérieur de la rue sans aucune compensation;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau et résolu à l'unanimité de rembourser les frais encourus pour la préparation d'un nouveau certificat de localisation.

ADOPTÉ

R 094-2008 **VENTE DU CAMION CHEVROLET 1500 1989**

Attendu que la municipalité a reçu une offre de 900 $ (taxes incluses) de monsieur Yvon Gosselin pour vendre le camion Chevrolet 1500 1989;

Attendu que la municipalité a acheté un camion Ford F150 2008

Attendu qu'il y a lieu d'accepter cette offre;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente du camion Chevrolet 1500 à monsieur Gosselin au montant de 900 $ (taxes incluses).

ADOPTÉ

R 095-2008 **ACHAT DE MOBILIER URBAIN - PROJET DE REVITALISATION DE LA 8E RUE**

Attendu que dans le cadre du projet de revitalisation de 8e rue des aménagements ont été prévus afin de recevoir du mobilier de parc;

Attendu que le comité de revitalisation de la 8e rue a recommandé l'achat de certains équipements de mobilier de parc;

Attendu que le règlement d'emprunt 2007-123 prévoit l'aménagement d'îlots de béton;

Le Conseil prend connaissance des prix pour le mobilier de parc de l'entreprise LES BÉTON SCENTRIFUGÉS, à savoir:

DESCRIPTION	MODÈLE	QTÉ	PRIX BUDGÉTAIRES	TOTAUX
BANCS BACS À FLEURS C/A: PLASTIQUE RECYCLÉ (COULEUR SABLE)	SIMPLE (2-BACS)	3	1 617,00 $	4 851,00 $
	DOUBLE (3-BACS)	1	2 640,00 $	2 640,00 $
POUBELLE	24" dia. x 34" haut	2	807,00 $	1 614,00 $
BACS À FLEURS	36" dia. x 24" haut	9	885,00 $	7 965,00 $
BORNE INDICATRICE	(POUR ARRÊT STOP)	6	822,00 $	4 932,00 $
			grand total:	22 002,00 $

En conséquence il est proposé André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser l'achat de mobiliers de parc pour un montant de 22 002 $ excluant les taxes et que le paiement soit fait à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt 2007-123.

ADOPTÉ

R 096-2008 **ACHAT DE SUPPORTS POUR BOÎTES À FLEURS ET SAPINS - PROJET DE REVITALISATION DE LA 8E RUE**

Attendu que dans le cadre du projet de revitalisation de 8e rue des aménagements ont été prévus afin d'installer des boîtes à fleurs et des sapins de noël sur le pont Antonio-Barrette;

Attendu que l'entreprise Doucet et frères inc. a soumis une offre pour 26 supports pour boîte à fleurs et sapin au coût de 265$ par unité;

En conséquence il est proposé André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu d'autoriser l'achat de 26 supports pour boîtes à fleurs et sapins au coût total de 6 890 $ excluant les taxes et que le paiement soit fait à même les crédits disponible dans le règlement d'emprunt 2007-123.

ADOPTÉ

R 097-2008 **ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE L'AFEAS DE CRABTREE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de participer à l'activité de financement de l'Afeas de Crabtree, en versant une commandite de 100 $.

ADOPTÉ

R 098-2008 **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2008-2009 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE**

Sur proposition de André Picard, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'adhérer au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour la somme de 100 $ (taxes en sus) pour l'année 2008-2009 et de les informer que notre représentant est monsieur André Picard.

ADOPTÉ

R 099-2008 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES ATELIERS ÉDUCATIFS LES PETITS MOUSSES**

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande d'aide financière des Ateliers éducatifs Les Petits Mousses, organisme à but non lucratif ayant pour mission de venir en aide à des enfants démontrant certaines difficultés d'apprentissage;

Attendu que quelques enfants proviennent de Crabtree et que d'autres sont en attente de services dispensés par cet organisme;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu d'accorder un montant de 100 $ à cet organisme.

ADOPTÉ

R 100-2008 **APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2007 DE L'OMH CRABTREE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu d'approuver les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Crabtree pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et présentant les résultats suivants:

Revenus	51 340 $
Dépenses	88 544 $
Déficit	**(37 204 $)**
Part de la municipalité (10%):	**3 720 $**

ADOPTÉ

R 101-2008 **SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION DES LOTS P 475-1 ET P 476 À DES FINS AGRICOLES**

En vertu de l'article 164 du Code municipal monsieur André Picard, conseiller municipal, dénonce son intérêt dans la question concernée et demande a être exempt de voter.

Attendu que le 6 mai 2002 et le 3 novembre 2003, le Conseil adoptait les résolutions R 125-2002 et R-201-2003, autorisant la signature d'un bail pour l'utilisation des lots P 475-1 et p 476 à des fins agricoles à M. André Thibodeau;

Attendu que le 7 juin 2004, le Conseil adoptait la résolution R-153-2004 mentionnant qu'un projet domiciliaire était projeté et que la municipalité ne voulait pas s'engager à long terme;

Attendu que le 12 mai 2007, le Conseil informait par courrier recommandé monsieur André Thibodeau qu'il ne renouvellerait pas l'entente le 31 décembre 2007 du fait que des travaux étaient prévus à l'été 2008;

Attendu qu'entre temps le Conseil a pris connaissance que les travaux ne pourraient pas débuter à l'été 2008;

Attendu que la terre n'a pas été labourée à l'automne 2007 et qu'il y a lieu d'entretenir la terre pour éviter la prolifération de mauvaises herbes qui devront être fauchées à l'été 2008;

Attendu que le Conseil a reçu une offre d'André Picard au montant de 750$ pour conclure un bail d'une saison seulement du 1er mai au 1er octobre 2008;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu d'autoriser le maire, Denis Laporte, et le directeur général, Pierre Rondeau, à signer, pour et au nom de la municipalité, un bail avec monsieur André Picard, pour la location des lots P 475-1 et P 476 à des fins agricoles.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 21:15 heures.

_____ _____

Denis Laporte, maire Pierre Rondeau, directeur général.